

Campagne de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire d'Ardenne Métropole

PRESENTATION

- Réunions publiques coorganisées par le **GDSA des Ardennes** et **Ardenne Métropole** ont été animées par :

  → Alain Lessertisseur, apiculteurs, référents bénévoles sur le territoire d'Ardenne Métropole
  → Chloé BOUCHEZ, Chargée de mission Agriculture et Milieux Naturels

- Le GDSA : groupement de défense sanitaire apicole

INTRODUCTION

Le travail d'organisation de la lutte menée sur le département

- Un groupe de travail spécifique pour la lutte contre le frelon asiatique sur le département des Ardennes, a été créé par le GDSA : « **GROUPE FRELON** ».
  La première réunion de coordination du groupe s'est tenue **le 12 février 2024** au rucher école de Saint-Loup-Terrier.

- **7 personnes** ont été désignées référentes sur **8 intercommunalités des Ardennes. Elles ont pour mission de coordonner la lutte contre le frelon asiatique sur les territoires sur lesquelles elles sont missionnées.**



Elles sont notamment chargées de coordonner des référents communaux sur chaque commune des intercommunalités, de diffuser des informations auprès des communes, de capitaliser les résultats de la campagne de piégeage du frelon asiatique et des destructions de nids effectuées.

- Alain LESSERTISSEUR est missionné par la communauté d'agglomération d'Ardenne métropole, qui compte 56 communes, pour accompagner la collectivité **dans l'animation du dispositif**.

- Depuis 2023, plusieurs rendez-vous ont été pris avec la communauté d'agglomération pour mener en partenariat cette campagne de lutte.

- Une **convention de subvention spécifique à la campagne de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire d'Ardenne Métropole.**

  → **Cette campagne a débuté en 2024.**

INTRODUCTION

L’ Organisation de la lutte sur le département

Les sept référents volontaires du groupe frelon se réunissent une fois par mois pour évoquer les points de travail suivants :



1) LA COORDINATION DEPARTEMENTALE ET LOCALE :
→ Coopérer avec les organismes départementaux, communaux, les associations et apiculteurs pour organiser les efforts de surveillance, de prévention et de lutte.



2) LA CAMPAGNE DE PREVENTION ET DE PIEGEAGE :
→ Organiser des campagnes de piégeage saisonnières (notamment au printemps pour capturer les reines fondatrices), Promouvoir l’utilisation de pièges sélectifs et écologiques pour limiter les impacts sur la biodiversité.



3) LA SENSIBILISATION ET L’INFORMATION :
→ Sensibiliser le public et les acteurs locaux via des campagnes d’information (réunions publiques, affiches, flyers). Former les participants à reconnaître les frelons asiatiques et à utiliser correctement les dispositifs de piégeage.



4) LA SURVEILLANCE ET LE SIGNALEMENT :
→ Mettre en place un système de signalement des nids , organiser la détection précoce des nids avec validation par des experts locaux.



5) LA CAMPAGNE DE DESTRUCTION DES NIDS :
→ Coordonner la destruction des nids avec des professionnels agréés en utilisant des méthodes sécurisées , veiller au respect des bonnes pratiques environnementales pour limiter les effets négatifs.



6) LE SUIVI ET L’EVALUATION :
→ Collecter des données sur les captures et destructions pour évaluer l'efficacité des actions, communiquer régulièrement les résultats et ajuster les stratégies en fonction des observations.

GDSA ARDENNES

ARDENNE METROPOLE4

INTRODUCTION

L’ Organisation de la lutte sur Ardenne Métropole

PRINCIPE D’INTERVENTION :
Ardenne Métropole verse une subvention au GDSA des Ardennes pour mener une campagne de piégeage et de destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire.
Le GDSA met en place les actions nécessaires pour piéger et détruire les frelons asiatiques.

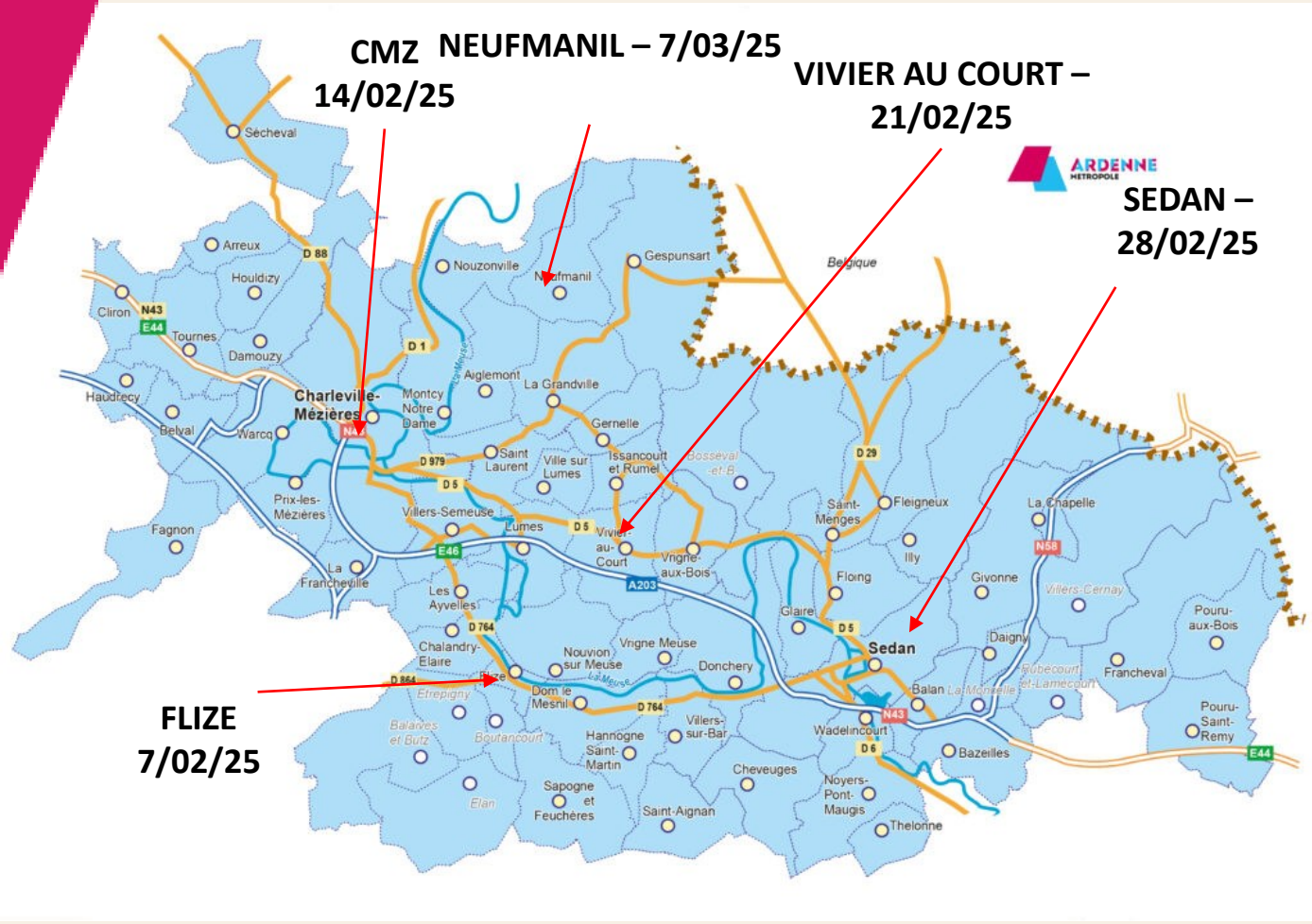
- Une première convention a été signée en 2024 avec Ardenne Métropole.

- En 2024, Ardenne Métropole a notamment versé : **11 000 €**

→ **2 000 €** pour l’achat de pièges (3€ par pièges) pour chaque référents communaux (une dizaine par référents)

→ **9 000 €** pour prendre en charge à 100% les frais liés à la destruction des nids sur le territoire pour les habitants

5 réunions publiques prévues :



Elles sont ouvertes à tous :

- Habitants
- Elus
- Services municipaux (espaces verts, police municipale, services techniques…)
- Apiculteurs
- …



SOMMAIRE

Le diaporama présenté ci-après expose en quoi consiste le partenariat de lutte contre le frelon asiatique sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Présentation :

- Le bilan de l'année 2024
- Les bases de reconnaissance du frelon asiatique
- Les moyens de lutte à mettre en œuvre sur le territoire
- Le rôle des référents et des piégeurs

Un des objectifs principaux des réunions publiques est de recruter des volontaires piégeurs dans chaque commune membre. Aujourd'hui 12 communes du territoire n'ont pas de référent identifié.

Les personnes qui souhaitent participer à cette lutte doivent déposer leurs coordonnées à la Mairie (ou par mail , mairie-la-grandville@orange.fr un référent les contactera).

GDSA ARDENNES

ARDENNE METROPOLE

Le bilan de l’année 2024

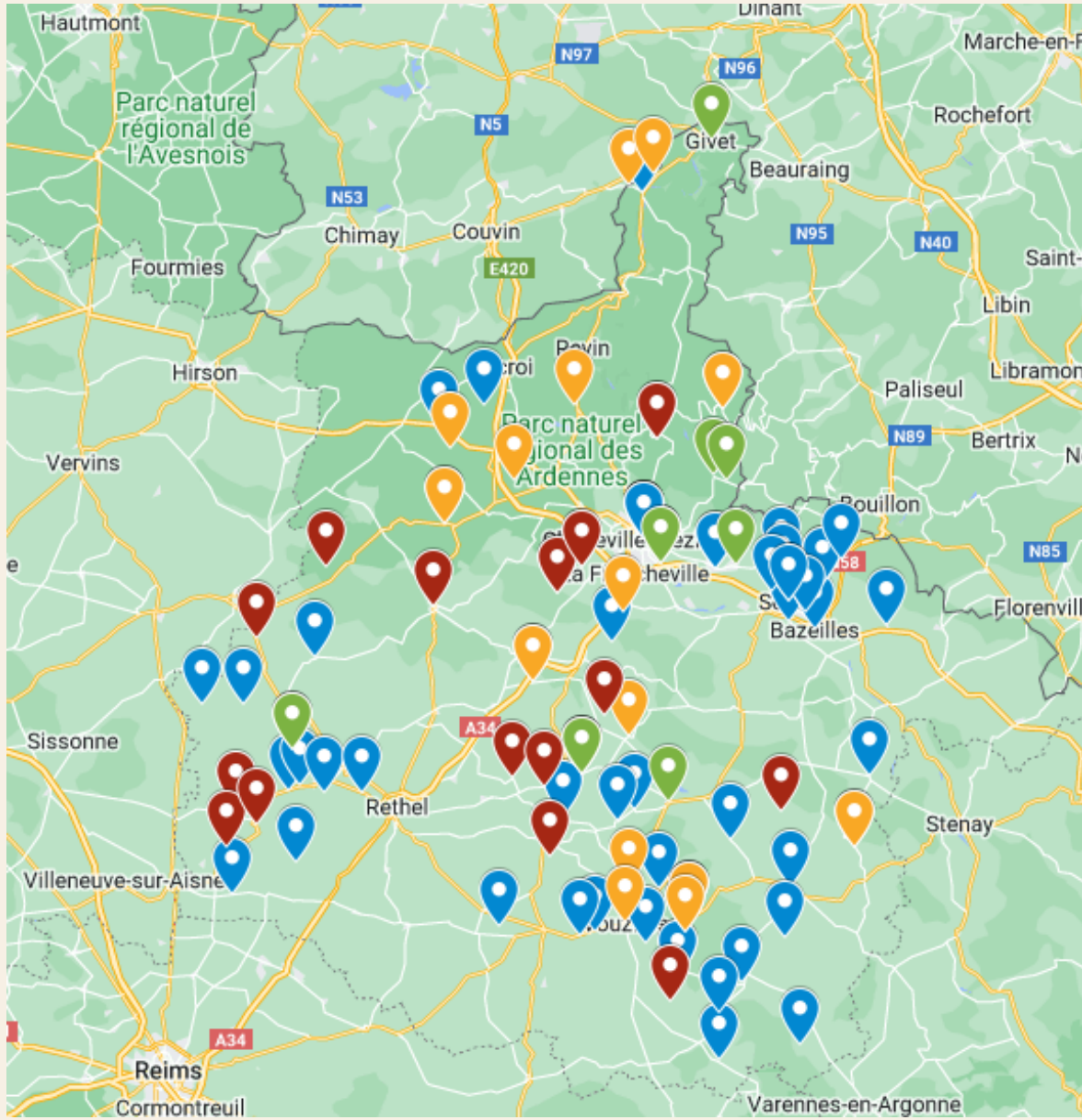
Rappels

.Arrivée du frelon asiatique en France en 2000.
.1ers nids découverts dans le Lot et Garonne en 2004
.Dans les Ardennes en 2018

Evolution des signalements de nids de frelons asiatiques découverts depuis 2021 :

Vert : 2021
Orange : 2022
Rouge : 2023
Bleu : 2024

Signaler un nid de frelon et mairie
https://www.gdsa08.fr



GDSA ARDENNES

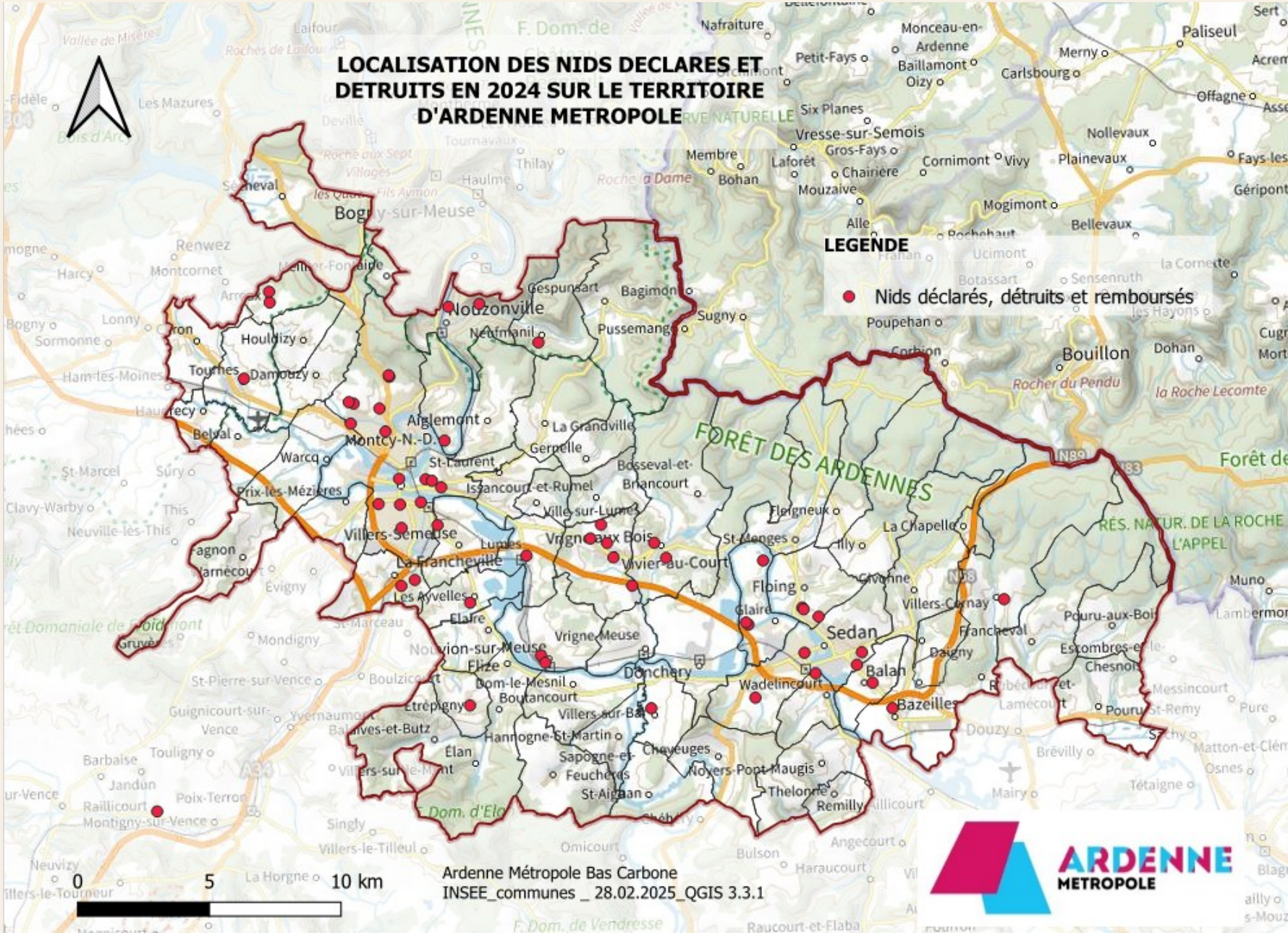
ARDENNE METROPOLE

Résultats de la campagne de destruction des nids

53 demandes d'intervention

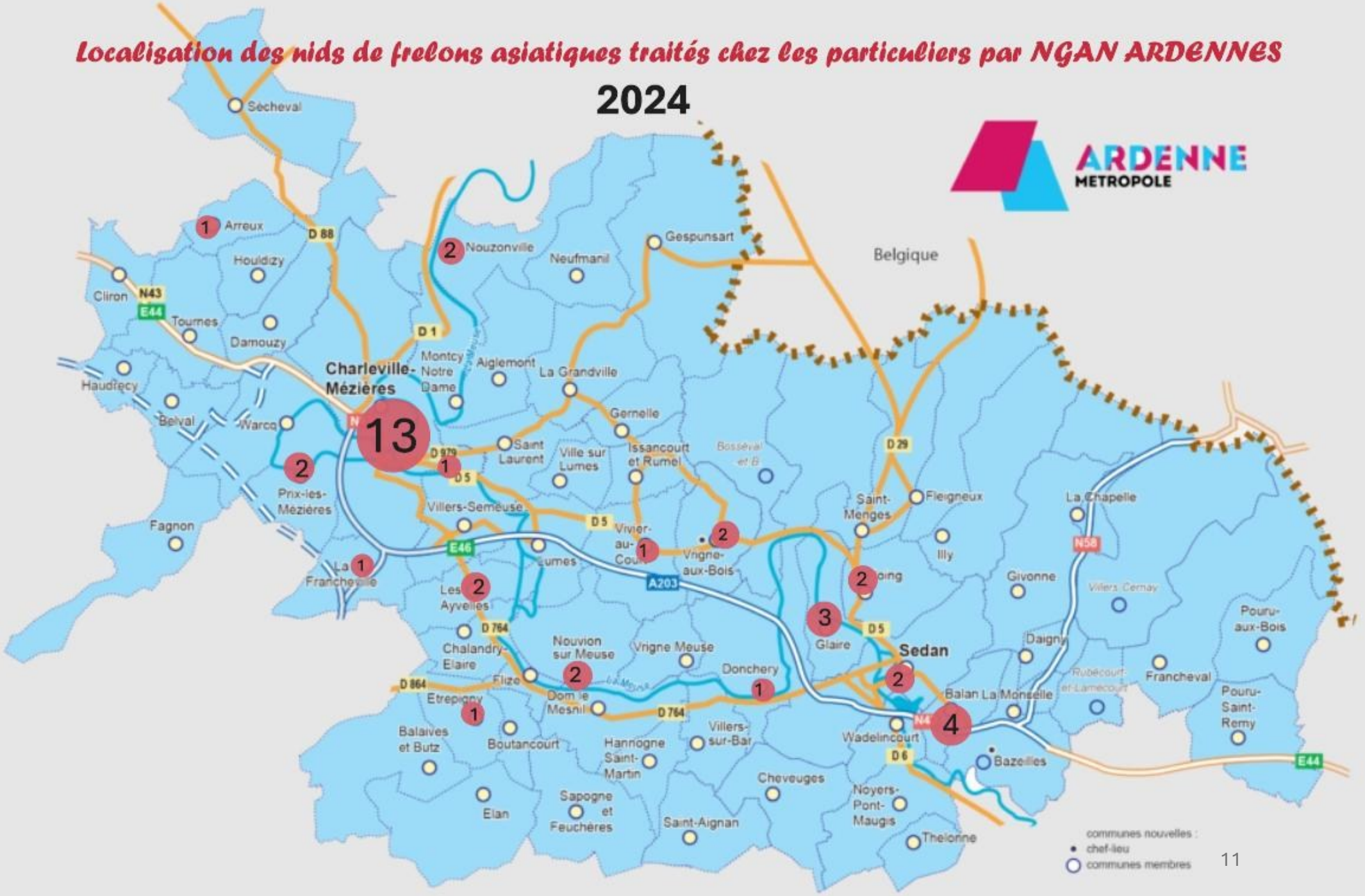
Entre 80 et 110 €

Pour un total de 5 388 €



Localisation des nids de frelons asiatiques traités chez les particuliers par NGAN ARDENNES

2024



Reconnaître le Frelon Asiatique et lutter contre son expansion

Reconnaître le frelon asiatique (*Vespa vélutina*)

- Thorax et une grande partie de l'abdomen noirs , plus petit que le frelon européen (*Vespa crabro*) pattes jaunes





Nid secondaire

Le frelon asiatique est classé « espèce exotique envahissante » (arrêté du 14/02/2018) et risque sanitaire 2ème catégorie


GDSA
ARDENNES
ARDENNE
METROPOLE

Biologie du frelon asiatique

- Le rôle de la reine est de pondre des ouvrières et des mâles en fin de saison.
  Les ouvrières s'occupent de l'élevage des larves et de la recherche de nourriture.

- A l'automne la reine pond des mâles qui vont féconder de nouvelles reines. Le nid, souvent installé en haut d'un arbre peut mesurer 80 cm et peut engendrer jusqu' à 200 nouvelles reines. Un nid non détruit avant l'hiver génère en moyenne 5 nids l'année suivante.

- Celles-ci vont hiberner et recommencer le cycle au printemps suivant.

- **Les nids sont donc vides à partir de la fin de l'automne et ne sont jamais réutilisés l'année suivante, leur destruction est donc inutile en hiver.**

Alimentation :

L'adulte se nourrit de liquides sucrés ou de la chair de fruits mûrs mais il a besoin de protéines pour nourrir ses larves. Outre les abeilles, le frelon asiatique est également prédateur de guêpes, mouches, papillons...

>> **On considère qu'un nid mange 11 kg d'insectes sur l'année**.
>> En présence de ruches, **60 %** de l'alimentation du frelon asiatique est composée d'abeilles mellifères, 40 % d'autres insectes

CYCLE DU FRELON

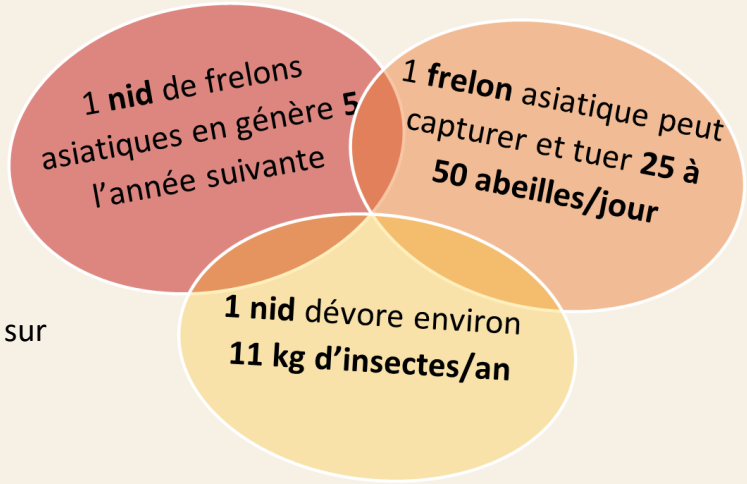


Le frelon asiatique est-il dangereux pour l'homme ?

Non, **MAIS** ; seulement à proximité du nid (5m) qu'il défend très fortement : des quantités de frelons sortent et agressent les intrus.

>> En plus des piqûres, le frelon peut projeter du venin.

Il peut le devenir avec la multiplication des nids (1 nid non détruit génère 5 nids l'année suivante)



Autres risques liés à la présence du frelon asiatique :

>> Economiques : Pour l'apiculture, impacts sur l'activité des abeilles et les productions (miel…) et aussi donc sur leur rôle de pollinisateurs des cultures et des milieux naturels

>> Sur la biodiversité : il est admis qu'en présence de ruches, le frelon asiatique mange 40 % d'insectes autres qu'abeilles, même si certains peuvent être parasites des cultures...

Actions à mener pour diminuer la présence du frelon asiatique



Piéger les fondatrices à la sortie de l'hiver, de fin février à mai. Même si les reines se battent pour l'occupation des territoires, ces combats ne sont pas suffisants pour diminuer la pression. **C'est ce piégeage que nous mettons en place avec Ardennes Métropole et avec votre collaboration.**



Piéger les ouvrières en été jusqu'au la fin de l'automne pour diminuer la pression sur les ruches. **Cela relève plus du travail de l'apiculteur dont le rucher est attaqué.**



Trouver les nids primaires (difficile) et secondaires avant l'hiver pour destruction avant l'éclosion des nouvelles fondatrices. **Cette recherche peut être faite par tout le monde, promeneurs, pêcheurs...**

Faire détruire les nids, les signaler en Mairie

La destruction des nids doit se faire par des professionnels (risques)



GDSA ARDENNES

ARDENNE METROPOLE



La reine commence par le petit cordon qui permettra au nid de rester accroché



Nid primaire



Nid secondaire

Piégeage des fondatrices : but de cette « campagne »

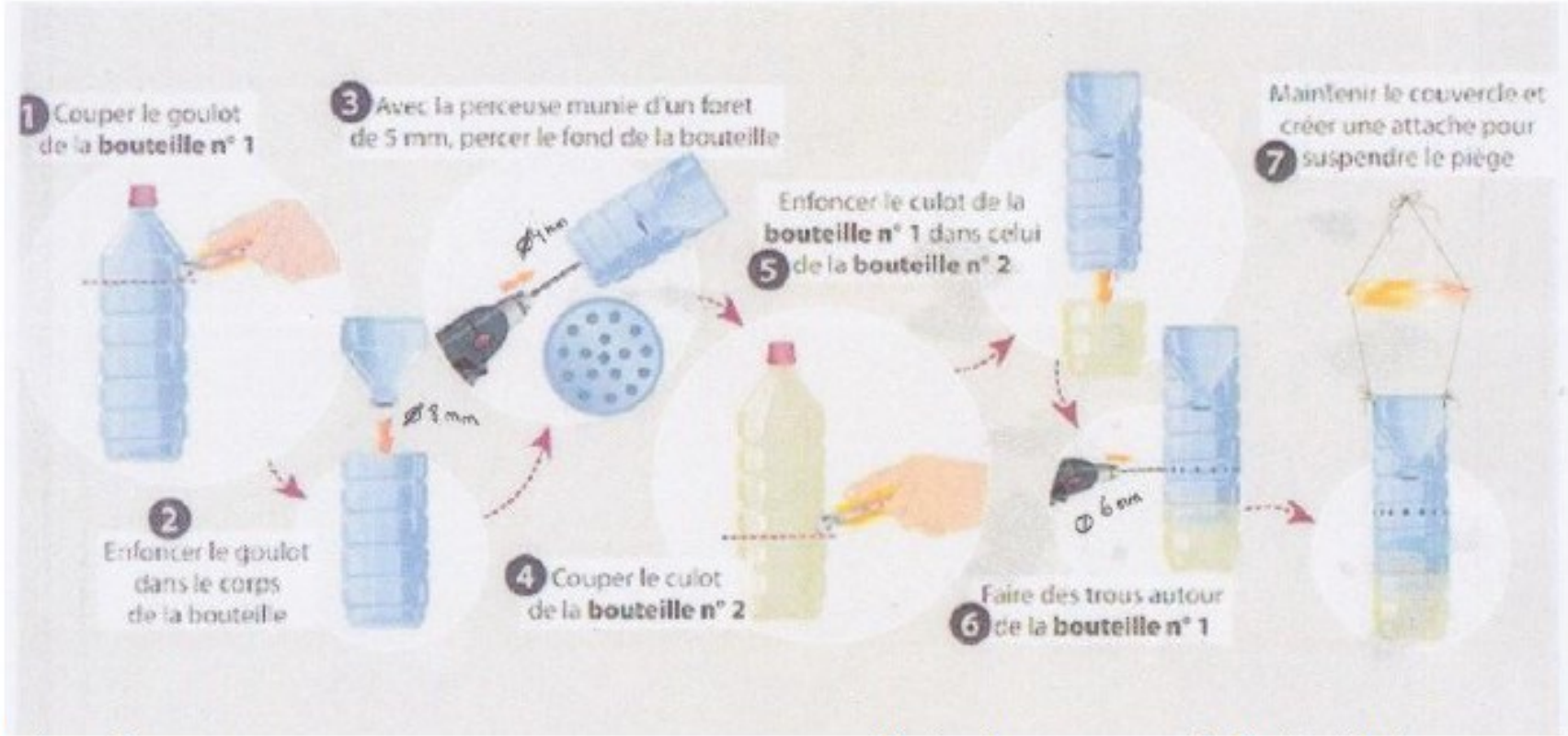
Le piégeage doit être le plus sélectif possible. Pièges « bouteilles » classiques à proscrire



Quand ? : A partir de février jusqu'au mois de mai

Où ? :

- Si possible à proximité de l'implantation de nids l'année précédente. Un piège a une efficacité maximale dans un rayon de 400m de l'hibernation des fondatrices.
- A côté d'une source de nourriture (fleurs printanières, arbres et arbustes mellifères, une source d'eau ou d'un rucher).
- Suspendu à 1,50 / 3m du sol



Outils nécessaires :

- Perceuse et forêt de 5 mm
- Deux bouteilles en plastique
- Ficelle d'attache
- Cutter

Méthode :

1) Couper le goulot de la bouteille
2) Enfoncer le goulot dans le cor de la bouteille
3) Avec la perceuse, munie d'un foret de 5mm, percer le fond de la bouteille
4) Couper le culot de la bouteille n°2
5) Enfoncer le culot de la bouteille n°1 dans celui de la bouteille n°2
6) Faire des trous autour de la bouteille n°1
7) Maintenir le couvercle et créer une attache pour suspendre le piège

Faites remonter vos résultats de piégeage au 1er Juin à l'adresse suivante : frelon.asiatique@ardenne-metropole.fr

NOTICE DE FABRICATION DES PIEGES BOUTEILLES

Organiser la campagne de piégeage :

Recherche de piégeurs

CE QUI EST DEMANDÉ AUX VOLONTAIRES PIEGEURS

- Poser les pièges.
- Les contrôler toutes les semaines et renouveler l'appât tous les 15 jours trois semaines.
- Compter le nombre de frelons piégés.
- Compter et déterminer les autres espèces piégées.
- Remplir la feuille de suivi et la faire parvenir aux organisateurs via la boîte courriel dédiée.
- En fin de saison retirer les pièges.

.En fin de saison, un compte-rendu de l'action sera fait auprès des piégeurs volontaires.

Ce n'est souvent qu'après 2 ou 3 ans de piégeage des fondatrices que l'efficacité se fait sentir réellement sur le terrain.

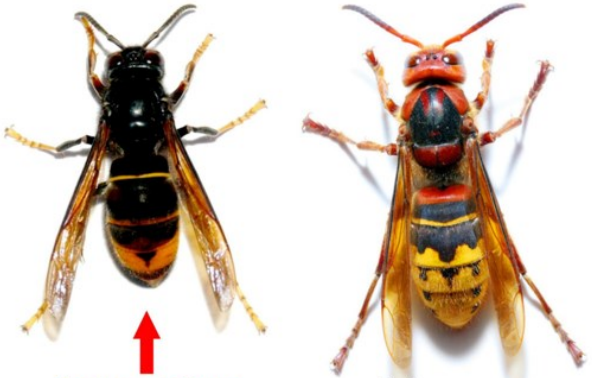
Un grand merci à tous les bénévoles qui accepteront de donner un peu de leur temps pour essayer de diminuer l'impact du frelon asiatique sur notre territoire.

Modèles d'affichettes à distribuer au besoin pour mobiliser

RÉUNION PUBLIQUE « LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE »

.....2025

SALLE DES RÉUNIONS DE LA MAIRIE



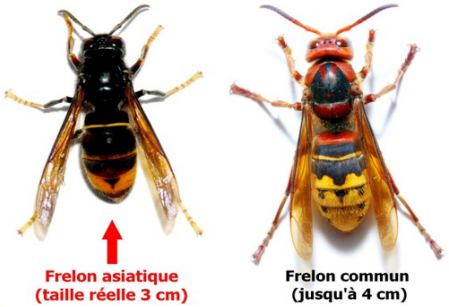
Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

ORGANISÉE PAR LA COMMUNE DE .....

« LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE »

Année 2025



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)



COMMUNE DE .....

Participer à la recherche de nid du frelon asiatique

Référents, Piégeurs ou Particuliers.

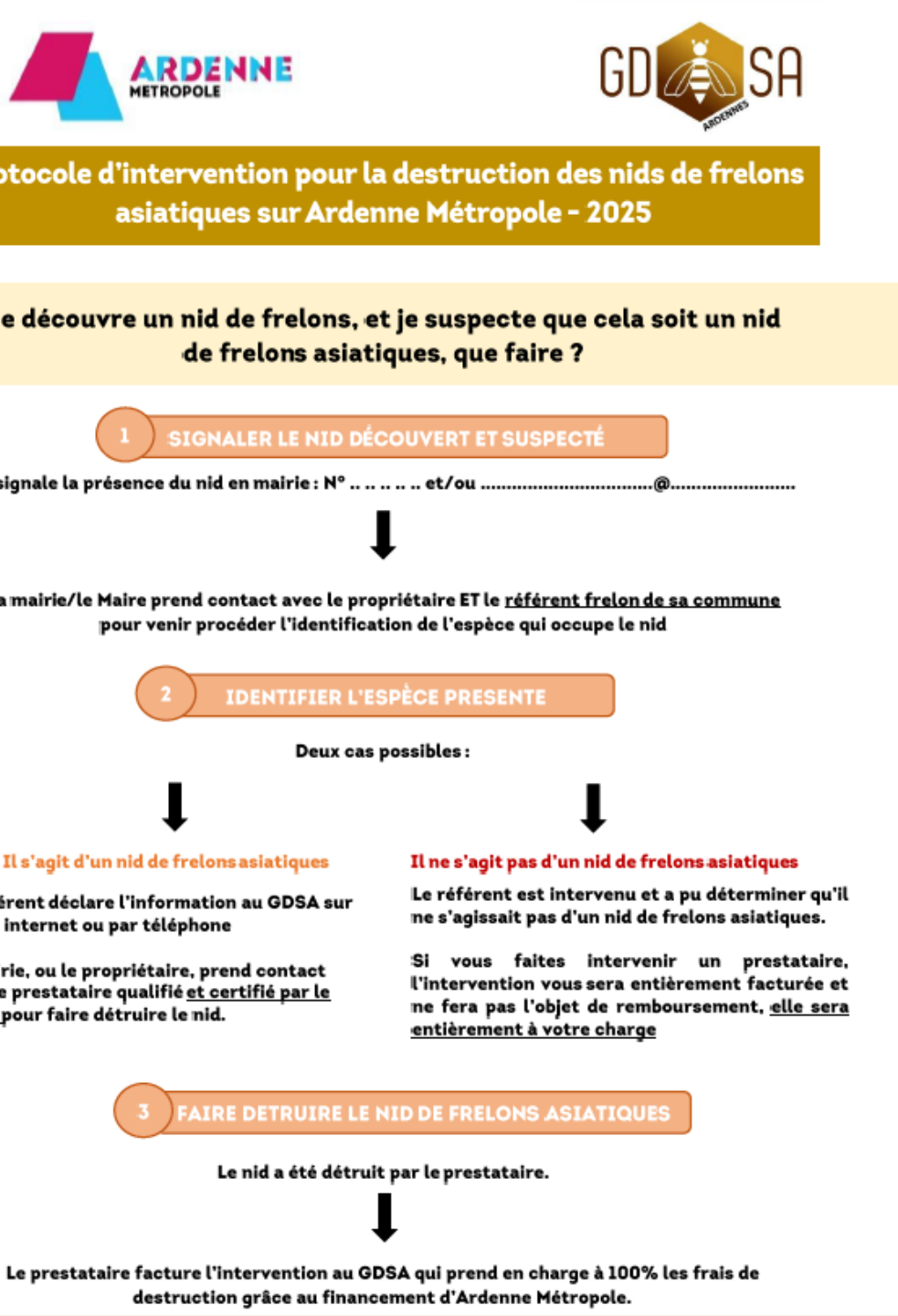
La destruction des nids

Que faire en cas de découverte et de suspicion d'un nid de frelon asiatique ?

Protocole en cours de révision pour 2025
Décision en prochain conseil communautaire et information communiquée par la suite

Les informations seront communiquées aux mairies et sur les réseaux d'Ardenne Métropole

1) **Signaler le nid découvert en Mairie**
2) **Identifier l'espèce avec le référent**
3) **Faire intervenir un prestataire**



ARDENNE METROPOLE

GDSA ARDENNES

Protocole d'intervention pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur Ardenne Métropole - 2025

Je découvre un nid de frelons, et je suspecte que cela soit un nid de frelons asiatiques, que faire ?

1 SIGNALER LE NID DÉCOUVERT ET SUSPECTÉ

Je signale la présence du nid en mairie : N° .. .. et/ou .....@.....

La mairie/le Maire prend contact avec le propriétaire ET le référent frelon de sa commune pour venir procéder l'identification de l'espèce qui occupe le nid

2 IDENTIFIER L'ESPÈCE PRESENTE

Deux cas possibles :

Il s'agit d'un nid de frelons asiatiques

Le référent déclare l'information au GDSA sur le site internet ou par téléphone

La mairie, ou le propriétaire, prend contact avec le prestataire qualifié et certifié par le GDSA pour faire détruire le nid.

Il ne s'agit pas d'un nid de frelons asiatiques

Le référent est intervenu et a pu déterminer qu'il ne s'agissait pas d'un nid de frelons asiatiques.

Si vous faites intervenir un prestataire, l'intervention vous sera entièrement facturée et ne fera pas l'objet de remboursement, elle sera entièrement à votre charge

3 FAIRE DETRUIRE LE NID DE FRELONS ASIATIQUES

Le nid a été détruit par le prestataire.

Le prestataire facture l'intervention au GDSA qui prend en charge à 100% les frais de destruction grâce au financement d'Ardenne Métropole.

GDSA ARDENNES



Je n’essaie pas d’enlever ou détruire le nid moi-même !

Le frelon asiatique est une espèce à danger pour l’Homme et les Animaux, reconnue par le Code Rural et de l’Environnement.

Rester à distance de sécurité d’au moins 10 m et éloigner autant que possible vos animaux. Prévenez votre maire et vos voisins.

- Les entreprises sélectionnées par le GDSA sont les suivantes :

→ Notez que la subvention ne sera accordée que si le particulier passe par l'une de ces trois entreprises :

Entreprise Référent	Commune	Contact	Tarif unitaire TTC
AREDENNES GUEPES FRELONS Ludovic SORIN	08300 NEUFLIZE	06 32 84 43 43	De 90 à 114 € Suivant la hauteur du nid
NGAM Romain MASSENHOVE	08350 DONCHERY	07 88 25 94 90	114 €
STOP NUISIBLES 08 Vincent LIEGOIS	08110 SAILLY	06 16 77 21 80	80 €

CONCLUSIONS

LE RÔLE DES PIEGEURS VOLONTAIRES RECRUTES

→ **De Janvier à Juin :**

- Ils disposent le ou les pièges qui lui ont été fournis par le référent de sa commune, ou **les pièges qui ont été fabriqués**
- Ils relèvent les résultats régulièrement et remplissent la feuille de bilan
- Ils font remonter les résultats directement au référent communal

→ **Le restant de l'année :**

- Ils restent attentifs à leur environnement : au passage des individus de frelons asiatiques reconnus, à la localisation des nids et leur signalement
- Ils sensibilisent leur entourage à la problématique

Une réunion d'information sera organisée à la Mairie avec les piégeurs volontaires pour de plus amples explications concernant la création des pièges, de leur mise en place et pour recueillir les résultats.

Je reste attentif aux éléments qui me seront transmis par téléphone ou par courriel à l'adresse mail que j'aurai fournie